Saint-Léger
en Gaume

N° 136

Février 2020

Bulletin d'informations communales









Chauffage
Sanitaire
Ventilation

JOSY GONRY SPRL

2 rue des Balbuzards
Zoning industriel
6761 LATOUR
Tél. 063/57 96 44

info@josygonry.be
www.josygonry.be



Regifo Edition

Ce bulletin est réalisé par
la sprl REGIFO Edition
rue St Roch 59 - Fosses-la-Ville
T. 071/74 01 37 • F. 071/71 15 76

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous !

info@regifo.be
www.regifo.be

Votre conseiller en communication,
Mr Roland CROSSET se fera un plaisir de vous rencontrer.
087/26 78 86

MT Toiture
Couverture, charpente, zinguerie

Mickaël Tasiaux

6 rue de France
6747 Saint-Léger

0491/457005
mt.toiture@hotmail.be



Table des matières

Vie communale

Heures d'ouverture de la Maison Communale 4
Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif 4
Jours de fermeture règlementaires 4
Rappel : kids ID 5
Démarcheurs et règlementation communale 5
Entretien des avaloirs 5
Mais où crèche Saint-Léger ? 6
Voeux communaux 7
Maison multiservices 7

Environnement

Be Wapp : grand nettoyage de printemps 8
Intoxication au CO 8
Ventilation des logements 9
Rénopack-Rénoprêt 9
Rénova + 10
Groupe nature de St Léger 10

Vie sociale

3 villages pour la vie 11
Télévie 2020 : appel aux bénévoles 13
Permanence juridique du CPAS 13
Fête laïque 2020 13

Vie culturelle

Les zygos' 14
Goûter interculturel du CPAS 14

Petite enfance, jeunesse et enseignement

Petit déjeuner de Noël 15
Fruits Bio offerts ! 15
Outil numérique dans les écoles 15
Stages 16
Animation intergénérationnelle 17
La vie à l'accueil...Extra ! 18
Etat des lieux de l'ATL 18
Activités de l'ONE 18

Chronique léodégarienne 19

Saint-Léger en Gaume

LE MOT DU BOURGMESTRE

Discours prononcé par le Bourgmestre, Alain RONGVAUX, à la réception du Nouvel An, le 17 janvier 2020 :

« Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Comme chaque année, nous sommes heureux de vous accueillir à cette traditionnelle réception de Nouvel An.

Cette réception permet aux personnes qui travaillent dans les différents services de notre commune de se rencontrer et de partager un moment d'échanges avec les nombreux bénévoles qui animent nos clubs et associations.

Comme nous changeons de millésime, je pense qu'il est intéressant de jeter un bref coup d'œil dans le rétroviseur avant de se projeter vers l'avenir.
Savez-vous que sur les 30 dernières années, ce ne sont pas moins de 450 nouvelles maisons qui sont sorties de terre et 120 nouveaux appartements. Avec évidemment toute l'infrastructure qui a suivi.
Actuellement, la RW réalise l'étude d'un lotissement de 45 places au lieu-dit Les Forgettes.
Au niveau de la mobilité douce, c'est dans l'air du temps, notre commune a toujours eu une longueur d'avance. Depuis de nombreuses années, on peut relier en toute sécurité les extrémités de nos 3 villages.
Mais ce n'est pas terminé.
La Région Wallonne envisage dans les prochaines années de prolonger notre RAVeL entre le rond-point de Châtillon et Arlon.
L'argent est déjà prévu à leur budget et ce n'est plus un vague projet.

Un réseau d'aide à l'auto-stop est à l'étude, vous en saurez plus dans les prochains mois.

Mais dans une commune, la vie associative est aussi très importante.
Plusieurs projets sont sur les rails.

Je citerai, en autre, le Plan de Cohésion Sociale initié par notre CPAS.

L'implication Citoyenne est également sollicitée.

Une somme d'argent est mise à disposition d'un groupement de citoyens visant à l'amélioration d'un espace de vie ou à la mise en place de projets participatifs.
La création d'une « donnerie communale » en complément du groupe Facebook « je cherche ou je donne sur la commune de Saint-Léger » est sur les rails.
Dans le même ordre d'idées, et aujourd'hui plus particulièrement, nous voudrions mettre à l'honneur le Repair Café.
Le Repair Café, depuis quelques années, une fois par mois, à tour de rôle dans nos 3 villages, vous aide à réparer et à prolonger la vie de votre petit matériel.
Merci et félicitations à toute l'équipe du Repair Café.

Puisque l'on parle de qualité de vie, savez-vous que cela fait plus de 15 ans que notre service travaux n'utilise plus de pesticides ?
Vous comprenez maintenant pourquoi les mauvaises herbes sont en avance sur notre personnel. Mais quelle est la définition d'une mauvaise herbe ?

Mais la vie n'étant pas un long fleuve tranquille, pas de roses sans épines, nous devons rester les pieds sur terre.

LE MOT DU BOURGMESTRE (suite)

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que les attaques de scolytes et les interdictions de circuler en forêt, suite à la PPA, ont eu un impact négatif sur les rentrées financières de notre commune.
Ces événements nous montrent qu'il est très important de garder une poire pour la soif afin de passer sans trop d'encombres une mauvaise période.
Ce qui est le cas actuellement.
Toutes les communes gaumaises sont logées à la même enseigne.
Mais à des degrés divers en fonction de l'importance des ventes de bois et des locations de chasse dans leurs recettes.
Pour notre commune cela représentait +- 8% de nos recettes
Afin de ne pas trop emprunter, nous devrons étaler nos projets et surtout bien les prioriser.

Dans un tout autre domaine :

Cette année, nous mettons à l'honneur les « U15 » de l'URSL, le club de foot de Saint-Léger.
Ceux-ci ont remporté la dernière coupe Bastin.
Ce trophée n'avait jamais été gagné par le club et cette victoire va permettre aux U15 d'accéder au niveau provincial.
Félicitations aux joueurs, à leur entraîneur et aux bénévoles qui les accompagnent.
Car dans tout club ou association, sans les bénévoles, rien ne serait possible.

Félicitations à tous. »

Votre Bourgmestre,
Alain RONGVAUX

VIE COMMUNALE



Heures d'ouverture de la Maison Communale

	8H	9H	10H	11H	12H	13H	14H	15H	16H	17H	18H	19H
LUNDI		FERME	FERME	FERME				OUVERT	OUVERT			
MARDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT				OUVERT	OUVERT			
MERCREDI		FERME	FERME	FERME				OUVERT	OUVERT			
JEUDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT				OUVERT	OUVERT			
VENDREDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT				OUVERT	OUVERT			
SAMEDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT								
DIMANCHE												

Monsieur le Bourgmestre de Saint-Léger
Rue du Château, 19
6747 Saint-Léger

Tél. : +32 (0) 63/23.92.94
Fax : +32 (0) 63/23.95.82

www.saint-leger.be
contact@saint-leger.be
Commune de Saint-Léger

Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif

Vous souhaitez réserver les salles ou la cafétéria du complexe sportif ?

Pour réserver ou modifier une location, veuillez contacter, par téléphone du lundi au vendredi, de 13h00 à 16h00 ou par e-mail :

- Madame Mélissa SCHUMACKER - 063/23.92.94 – **melissa.schumacker@saint-leger.be**
- Monsieur Daniel TOUSSAINT - 063/58 99 22 - 063/23 92 94 - **daniel.toussaint@saint-leger.be.**

Heures d'ouverture de la cafétéria

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi / Dimanche
Fermé	19h-23h30	Fermé	19h-23h30	20h-23h (un vendredi sur deux)	Fermé

Jours de fermeture règlementaires

L'Administration communale de Saint-Léger vous informe de ses jours de fermeture règlementaires annuels pour 2020 :

- Le lundi 13 avril 2020 : Lundi de Pâques ;
- Le vendredi 1er mai 2020 : Fête du travail ;
- Le jeudi 21 mai 2020 : Ascension ;
- Le lundi 1er juin 2020 : Lundi de Pentecôte ;
- Le mardi 21 juillet 2020 : Fête nationale ;
- Le lundi 2 novembre 2020 : Jour des morts ;
- Le mercredi 11 novembre 2020 : Armistice ;
- Le vendredi 25 décembre 2020 : Noël ;
- Le vendredi 1er janvier 2021 : Jour de l'an.

Il est possible que d'autres dates viennent s'ajouter à cette liste non-exhaustive, dans ce cas, nous vous en informerons en temps et en heure via les canaux habituels (site internet, page Facebook, valve située sur la façade de l'Administration communale à côté de la porte d'entrée).

Rappel : kids ID

Les enfants de moins de 12 ans doivent **impérativement** être munis d'une carte d'identité lorsqu'ils quittent le territoire belge (excursions scolaires, voyages familiaux,…).

La procédure est simple et peu coûteuse (6,40 € pour une validité de 3 ans) et prend une quinzaine de jours.

Contrairement aux cartes d'identité « adulte », aucun rappel légal n'est prévu. Nous vous demandons dès lors de bien veiller à la validité des documents de vos enfants avant leur départ à l'étranger.

Il existe toutefois des procédures d'urgence plus onéreuses (88,90 € avec livraison de la carte et des codes à la commune et 120,10 € avec livraison de la carte et des codes au SPF à Bruxelles).

Pour toutes les procédures concernant les documents d'identité, n'hésitez pas à consulter notre site internet : **www.saint-leger.be**



Démarcheurs et règlementation communale



Qu'il est désagréable d'être sans cesse importuné alors que l'on est tranquillement chez soi. Les démarchages, qu'ils soient téléphoniques ou en porte-à-porte, ont une fâcheuse tendance à nous agacer.

Cependant toutes ces démarches ne sont pas forcément autorisées.

Sachez que pour s'adonner au porte-à-porte, les différentes associations et organismes (à l'exception des Fabriques d'église) **DOIVENT** impérativement disposer d'une autorisation écrite accordée par le Bourgmestre.

Conformément au Règlement Général de Police, vous êtes donc en droit de réclamer cette autorisation écrite.

Pour ce qui est du démarchage téléphonique, n'oubliez pas qu'il vous est possible de vous inscrire sur la liste « Ne m'appelez plus » en vous rendant sur le site **www.dncm.be**.

CHAPITRE III – De la tranquillité et de la sécurité publiques - Section 7ème – Mendicité - Collectes à domicile ou sur la voie publique - Sonnerie aux portes

Article 3.7.4

Il est interdit de harceler les passants ou les automobilistes et de sonner ou de frapper aux portes pour importuner les habitants.

Article 3.7.6

Toute collecte de fonds ou d'objets est soumise à l'approbation préalable et écrite du Bourgmestre demandée au moins vingt jours ouvrables avant son déroulement. L'autorisation et un document officiel d'identification doivent être présentés d'office par le collecteur aux personnes qu'il sollicite.

Article 3.7.7

Les collectes à domicile organisées par les Fabriques d'Eglise ne sont pas soumises à autorisation préalable. Les collecteurs dûment mandatés doivent être en mesure de prouver leur appartenance à la Fabrique d'Eglise.

Les collectes entreprises sur le seul territoire de la Commune pour « adoucir les calamités ou malheurs » par tous les autres établissements, institutions, associations ou groupements publics ou privés ainsi que par des personnes privées sont soumises à autorisation préalable et écrite du Collège communal aux conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires.

Les demandes d'autorisation doivent être introduites vingt jours ouvrables avant le début de la collecte.

L'entretien des avaloirs : un geste qui vous incombe



Bien souvent, il nous est rapporté que les avaloirs sont bouchés et que, de ce fait, l'évacuation des eaux de pluie ne se fait pas comme il se doit.
Nous sommes alors confrontés à des citoyens mécontents qui souhaiteraient que le service technique communal fasse le nécessaire afin de régulariser la situation.
Nous tenons dès lors à vous rappeler quelques articles du Règlement Général de Police qui stipulent que :

CHAPITRE IV – Hygiène publique et propreté de la voie publique - Section 1ère – Hygiène publique Sous-section première – Nettoyage de la voie publique

Article 4.1.1

§ 1er. - Tout riverain d'une voie publique est tenu de veiller à la propreté de l'accotement, du trottoir et du filet d'eau aménagés devant la propriété qu'il occupe.

§ 2. - Sans préjudice des dispositions des règlements communaux particuliers s'y rapportant, dans le cas de voiries piétonnes et semi-piétonnes, le riverain est tenu de veiller à la propreté de l'accotement aménagé, du trottoir et du filet d'eau devant la propriété qu'il occupe sur une distance de deux mètres dans le prolongement des limites perpendiculaires de leur propriété.

Article 4.1.2

Il est interdit de déverser ou de jeter dans les avaloirs autre chose que les eaux usées domestiques.

L'entretien des avaloirs : un geste qui vous incombe (suite)

CHAPITRE VIII – Sanctions et dispositions générales - Section 1ère – Infractions aux chapitres I à V

Article 8.1.1

Les infractions aux articles des chapitres I à V du présent règlement sont punies d'une amende administrative de minimum 25 euros et de maximum 250 euros.

L'amende administrative appliquée aux mineurs de plus de 16 ans ne pourra excéder 125 euros.

Article 8.1.2

Les infractions aux articles des chapitres I à V du présent règlement qui ne sont pas soumises à une amende administrative peuvent être soumises à trois types de sanctions administratives.

Ces sanctions administratives sont :

- *la suspension administrative d'une autorisation ou permission délivrée par la Commune;*
- *le retrait administratif d'une autorisation ou permission délivrée par la Commune;*
- *la fermeture administrative d'un établissement à titre temporaire ou définitif.*

Article 8.1.3

Les amendes administratives appliquées en vertu de l'article 8.1.1 du présent règlement sont doublées en cas de récidive dans les douze mois de l'imposition d'une amende administrative, sans qu'elles ne puissent jamais excéder la somme de 250 euros

Mais où crèche Saint-Léger ?

« Foule, ambiance, convivialité et gastronomie de circonstance pour ces 13ème Plaisirs d'hiver, à Saint-Léger.

« Mais où crèche Saint-Léger ? ». Ces cinq mots assemblés par Franmi, Don Pedro et le Syndicat d'Initiative désignent depuis 2007 un circuit de découverte de crèches dans le village de Saint-Léger. Le tout en musique et avec la dégustation de « douceurs » de circonstance.

En douze ans, le concept s'est étoffé attirant de plus en plus de monde. Gérées par le SI et des bénévoles, les différentes éditions ont approfondi de nombreux thèmes : mises en scène, expos de crèches, animations musicales, gastronomie locale et de circonstance.

On peut donc parler d'un événement devenu des « Plaisirs d'hiver » gastronomiques.

Cette année, l'organisation générale, reprise par l'Administration communale et une équipe de bénévoles, a ajouté un volet supplémentaire issu de la créativité des enfants.

Les vœux des enfants dans des boules de Noël

Ce projet de participation des enfants s'est concrétisé au sein de la bibliothèque communale. Une synergie s'est créée autour de la bibliothécaire Coralie MALAISE, de l'animateur culturel Jérémie MONHONVAL et des scouts. Sur fond d'histoires et de contes, une quarantaine d'enfants a rédigé pendant une heure des vœux.

Ces vœux ont été enfermés dans des boules transparentes. Puis un cortège s'est formé, conduit par le Père Noël, la Sainte-Cécile et la Fanfare (les deux harmonies du village) et les cors alpins gaumais. Le cortège a atteint le parvis de l'église où la foule l'attendait. Là, ont été accrochées à un sapin les 48 boules contenant les messages.

Vin chaud et chocolat chaud étaient là pour accueillir les visiteurs.

Ensuite, treize points de dégustation étaient prévus, recréant en quelque sorte un village de la petite Provence à l'image des treize desserts de Noël provençaux. »

Article de l'Avenir du Luxembourg du 30 décembre 2019 – Georges VAN DEN ENDE











Vœux communaux








L'étude de faisabilité du projet de création d'une maison multiservices à Saint-Leger a débuté !

Le premier projet du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) est la rénovation de la maison Guillaume, située dans la cour du Château à Saint-Léger, en « maison rurale multiservices ». Le processus est lancé avec, tout d'abord, la réalisation d'une étude de faisabilité et un important subside à la clé pour la transformation de cette bâtisse.

Le château de Saint-Léger est un ensemble de logis et de dépendances agricoles appartenant autrefois à la famille des DAHEREE. Acheté par la commune en 1990, il fera prochainement l'objet d'un rafraîchissement bien nécessaire à son maintien. Le futur aménagement répondra notamment à divers besoins exprimés par les habitants et les acteurs locaux consultés dans le cadre des rencontres citoyennes du PCDR. L'idée centrale est de créer un lieu vivant sans pour autant générer de nuisances pour le voisinage.

Le projet a été approuvé par le ministre de la Ruralité. Ce dernier a signé une convention en développement rural envisageant un subside de 900.000 euros, dont 50.000 euros sont d'ores et déjà obtenus pour réaliser une étude de faisabilité. Un auteur (bureau A3 architecture) a été désigné. Celui-ci aura la tâche de préciser concrètement les modalités de mise en œuvre du projet dans ce bâtiment qui, étant donné sa grande valeur patrimoniale, impose une série de contraintes.

Cette infrastructure communale est appelée à devenir un pôle aux intérêts multiples : locaux tremplins économiques, ateliers et salles de réunions à destination des associations et groupements, salle villageoises adaptée,… Un ensemble de fonctionnalités complémentaires qui feront encore l'objet de quelques précisions et ajustements au cours de cette année. Le jardin partagé « Le petit Loucet » y sera bien évidemment maintenu.

Le projet sera suivi de près par la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), organisme représentatif des habitants de la commune chargé du suivi des projets du PCDR. Le projet sera également présenté aux riverains et habitants en temps utile. Nous ne manquerons pas de vous informer des avancées au fil du temps.






Be Wapp – Grand nettoyage de printemps

Le **Grand Nettoyage de Printemps** est une grande mobilisation citoyenne qui vise à sensibiliser les Wallons à la problématique de la **propreté publique** afin de rendre nos lieux de vie et notre environnement quotidien plus propres.
Le dernier week-end de mars, tous les Wallons – citoyens, écoles, clubs de sports, mouvements de jeunesse, entreprises et associations diverses – se mobilisent autour d'un objectif commun : ramasser les déchets qui jonchent nos rues, nos chemins de campagne, pistes cyclables et autres pour que notre région soit plus agréable à vivre.
162.647 participants en 2019 : venez nous rejoindre cette année encore et battre avec nous le record de participation de l'année dernière !!!

Comme chaque année, nous vous donnons rendez-vous aux ateliers communaux à la route d'Arlon dès 8h45 le samedi 28 mars prochain.





Intoxication au CO, comment l'éviter ?

Eviter une intoxication au CO !



Quand un combustible brûle, il libère du monoxyde de carbone qui est un gaz incolore, inodore et toxique !
Chaque année en Belgique, une centaine de personnes meurent d'une intoxication au CO et plus de 1000 sont hospitalisées suite à une telle intoxication !

- **Faites toujours installer vos appareils de chauffage et vos chauffe-eau par un installateur agréé.**
- **Faites régulièrement vérifier et nettoyer vos cheminées et vos appareils de chauffage (1 fois par an).**
- **Chaque pièce où fonctionne un appareil d'appoint (flamme ouverte), doit être bien aérée**
- **Ne dormez jamais dans une pièce où brûle un chauffe-eau ni dans une pièce où fonctionne un appareil de chauffage mobile, au gaz ou au pétrole.**

Une intoxication au CO se caractérise par des difficultés de concentration, migraine, nausées, vertige, envie de vomir. Si la victime n'est pas rapidement secourue à ce stade, elle peut perdre connaissance et tomber dans un profond coma. Souvent les plaintes sont formulées par plusieurs personnes en même temps ou les animaux domestiques adoptent un comportement bizarre.

Que faire en cas d'intoxication au CO ?
- **Ouvrez d'abord les portes et fenêtres**
- **Débranchez l'appareil**
- **Sortez la personne de la pièce**
- **Téléphonez au 112**

Pensez à protéger votre habitation avec un détecteur de CO :
• Il est préférable d'installer au moins un détecteur de monoxyde de carbone par habitation et ce, dans ou à proximité de la(des) chambre(s). Il est toutefois conseillé d'en placer un dans le salon et à chaque étage de la maison.
• Placez le détecteur au moins à une certaine distance d'un appareil pouvant dégager du monoxyde de carbone. Cela évite un déclenchement intempestif de l'alarme.
• Installez le détecteur de CO à hauteur de vie, ± 1,5m.



www.zslux.be

Ventilation des logements

Lorsqu'il fait froid, le logement est calfeutré mais attention, il faut ventiler !





Pourquoi ?

Pour évacuer l'humidité (respiration, cuisson, douches, …) et les polluants CO2, Composés Organiques Volatils, …).

Risque ?

Le phénomène le plus remarquable est lorsque l'humidité contenue dans l'air se dépose sous forme d'eau liquide (condensation) sur les parois les plus froides, souvent les coins et arrêtes. Si le phénomène se reproduit fréquemment, de petits champignons noirs peuvent se développer grâce à la présence de cette eau.

Principe ?

- Faire rentrer de l'air frais dans les pièces dites « sèches » (salon, salle à manger, chambre, …).
- Assurer la circulation de l'air entre les pièces par des ouvertures de transfert sous ou dans le bas des portes.
- Extraire l'air « vicié » dans les pièces dites « humides » (Salle de bain, buanderie, cuisine, WC,…).

Comment ?

En installant un système qui permet de maitriser la ventilation afin d'obtenir une ventilation efficace tout en minimisant les pertes d'énergie.

En l'absence de système de ventilation, l'ouverture de toutes les fenêtres en oscillo-battant, quelques minutes, plusieurs fois par jour, est une solution pour ventiler correctement la maison mais est énergétiquement mauvais.

Un peu d'aide ?

Les consultants du Guichet Energie d'Arlon peuvent vous renseigner et, dans certains cas, se déplacer à votre domicile pour donner des conseils.

Pour plus d'informations :

https://energie.wallonie.be/servlet/Repository/fichesrenover-definitif-web-fiche10.pdf?ID=42118&saveFile=true

GUICHET ENERGIE WALLONIE D'ARLON

http://energie.wallonie.be

Arlon

Rue Porte Neuve 20,
6700 ARLON
Tel : 063/24.51.00
guichetenergie.arlon@spw.wallonie.be
Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h, le mardi de 13h à 16h ou sur rendez-vous

Permanence décentralisée

- **Martelange**
 Chemin du Moulin, 1
 6630 MARTELANGE
 le 2ème jeudi du mois de 15h à 18h
- **Rosssignol**
 Parc Naturel de Gaume
 Rue Camille Joset, 1
 6730 ROSSIGNOL
 Le 3ème vendredi du mois de 14h à 16h, uniquement sur rendez-vous.

Rénopack-Rénoprêt : des prêts à taux 0

Comment financer votre projet de rénovation ?
Avec les aides-primes, prêts- de la Wallonie c'est possible !

Au-delà des petits gestes et des petits investissements, il est souvent nécessaire de réaliser des travaux d'une certaine ampleur pour améliorer, de manière structurelle, les performances énergétiques de votre logement.

Que vous soyez propriétaires occupant, propriétaire bailleur ou copropriétaire, des solutions existent pour entreprendre, dès maintenant, vos travaux de rénovation !

Changement de châssis, remplacement de chaudière, isolation… ; c'est par milliers d'euros que se chiffrent alors les devis et il n'est pas toujours aisé pour un ménage de dégager cet argent.

La Wallonie a développé, via la Société Wallonne du Crédit Social (SWCS) et le Fonds du Logement, **le prêt à taux réduit ou au taux zéro** qui est accessible à 80 % des ménages wallons. Ce prêt permet d'investir dans de nombreux travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements. Sous certaines conditions, le prêt peut atteindre jusqu'à **60.000 €**, le remboursement par mensualité est étalé sur une période de maximum **30 ans** (en fonction des revenus du ménage et du projet).

Que vous financiez vous-même vos travaux ou que vous optiez pour un prêt à taux zéro, vous pourrez bénéficier des primes Habitation pour de nombreux travaux. Plus d'information disponible sur **primeshabitation.wallonie.be** ou auprès du **Guichet Energie Wallonie d'Arlon** (063/245100)

Pour plus de renseignements en province de Luxembourg, vous pouvez contacter :

Province de Luxembourg
Grand rue, 1
6800 Libramont
063/21.26.61
ecopack@province.luxembourg.be

Famenne-Energie
Rue Saint Laurent, 14
6900 Marche-en-Famenne
084/24.48.81
info@famenne-energie.be

Crédit Social du Luxembourg
Rue Général Molitor, 22
6700 Arlon
063/23.26.74
v.pypaert@creditsocial-lux.be

La Terrienne du Luxembourg
Rue Porte Haute, 21
6900 Marche en Famenne
84/32.21.02
Terlux1307@gmail.com

ATTENTION,
EMPRUNTER DE L'ARGENT COUTE AUSSI DE L'ARGENT

Rénova + : Appel aux candidats rénovateurs

APPEL aux candidats rénovateurs !

- Vous souhaitez diminuer votre facture d'électricité et/ou de chauffage ?
- Vous souhaitez savoir comment mettre en place de petites actions pour baisser vos consommations ou rénover plus en profondeur votre habitation ?
- Vous ne savez pas par où commencer ?

L'opération RÉNOVA+ est là pour vous !

Une coordination et un accompagnement neutre tout au long de votre projet. Un ensemble d'experts adhérant à une charte et à votre disposition (conseillers énergie, guichet énergie, architectes, coopérative de financement, banques, entreprises de rénovation et d'isolation, chauffagistes, fournisseurs de matériaux, etc.).

Quelles étapes si j'adhère à Rénova+ ?

- Vous posez candidature via le formulaire disponible sur le site du Parc Naturel de Gaume (https://parc-naturel-gaume.be/renovaplus/) ;
- Un conseiller en énergie se rend chez vous pour un check-up électricité et chaleur de votre logement ;
- Vous recevez une analyse estimative des possibilités de travaux de rénovation énergétique ;
- Vous faites réaliser un audit énergétique complet de votre logement (obligatoire pour accéder aux nouvelles Primes Habitation de la Wallonie) ;
- Vous bénéficiez de conseils et êtes accompagné tout au long de votre projet : conseils techniques, analyse des devis, montage financier (primes et possibilités de financement), études de rentabilité, accompagnement administratif ;
- Vous pouvez assister à des conférences/formations sur le thème de l'énergie ;
- Après les travaux, vous vous engagez à suivre et à communiquer vos consommations énergétiques et à participer à l'évaluation du projet Rénova +

Pour quels travaux ?

- Petits travaux et équipements économiseurs d'énergie ;
- Isolation de tuyaux de chauffage, pompe de circulation, programmateur horaire…
- Isolation de la toiture ;
- Modification du système de chauffage ;
- Isolation des façades ;
- Remplacement des châssis ;
- Remplacement des éclairages ;
- etc.

Contact

Nathalie MONFORT,
Parc Naturel de Gaume
063/45.71.26
n.monfort@pndg.be



Le groupe nature de Saint-Léger

Un groupe de citoyens prêts à se mobiliser !

Créé en mars 2019 dans le cadre de l'opération de développement rural (ODR), ce collectif est composé d'une quinzaine d'habitants de la commune[1], accompagnés par la Fondation Rurale de Wallonie et le Parc Naturel de Gaume. Le groupe nature de Saint-Léger se mobilise pour la préservation de la biodiversité. A cette fin, trois axes de travail ont été déterminés :

- **Reconnecter les citoyens à la nature : émerveiller, impliquer, sensibiliser**
 Travail avec les écoles, promenades nature, jardins partagés, évènements et conférences…
- **Améliorer les conditions naturelles et accroître la biodiversité**
 Plantation de haies et vergers, végétalisation, jardins au naturel, urbanisation «nature admise»…
- **Préserver les ressources**
 Gestion des points noirs, protection d'espèces, préservation et/ou restauration de sites…

Visite de la sablière Lannoy à Chatillon

Jean-Paul Jacob, naturaliste de profession et membre du groupe, est un réel atout. Il a organisé une première sortie fin août pour partager ses connaissances sur les milieux spécifiques de la zone sableuse qui s'étend sur notre territoire. Cette visite s'est déroulée au cœur de la sablière Lannoy.

La vie naturelle dans les sablières est particulièrement intéressante : les conditions d'appauvrissement et de déstabilisation du sol y favorisent le développement d'espèces pionnières rares (orpin, drosera, …). Les plans d'eau temporaires y sont favorables au développement d'espèces en déclin (crapaud calamite, triton crêté, sonneur à ventre jaune). Enfin, la présence continue de falaises meubles verticales permet l'installation de l'hirondelle de rivage.

Toute extension de l'exploitation de cette propriété communale s'y fait désormais moyennant la restauration et la mise sous réserve des zones qui ne sont plus exploitées. Ainsi, 15 hectares ont été restaurés dans le cadre du programme européen « Life herbages » : déboisement, étrépage (rajeunissement du sol en enlevant ses couches organiques supérieures) et mise en lumière des plans d'eau. Des chèvres sont actuellement présentes pour maintenir cet écosystème en état.







Le groupe nature de Saint-Léger (suite)

Fête du miel et concours photos



La fête du miel représente une belle occasion pour sensibiliser les citoyens à la nature. C'est ainsi que pour l'édition 2019, vous avez pu retrouver un stand d'informations sur l'environnement (tenu par Anne et Jacqueline) et un concours photos sur la thématique « nature » (mené par Monique et Jérémie). Ce concours a rencontré un beau succès tant au niveau de la participation (65 clichés retenus auprès de 15 participants) qu'au point de vue de la fréquentation à l'exposition qui en a découlé (450 votants).

Des inventaires et bien d'autres actions

Des membres du groupe nature (Olivier, Laurence et Philippe) inventorient les hirondelles dans le cadre du projet « Cap Hirondelles » et construisent des nichoirs avec les élèves des écoles. Cette action est la suite d'un travail de sensibilisation mené par la commune. Un inventaire des grenouilles rousses est en préparation pour le printemps 2020, de même que de multiples actions auxquelles il vous sera possible de s'associer.

[1] *Le groupe nature est actuellement composé des personnes suivantes : Eric Gillardin, Jacqueline Dominicy, Jean-Paul Jacob, Jérémie Monhonval, Julien Crélot, Kévin Grogna, Laurence Gavroy, Olivier Saussus, Aurélien Hanzir ; pour la Commune de Saint-Léger : Philippe Lempereur et Monique Jacob ; pour le parc Naturel de Gaume : Anne Léger ; pour la Fondation Rurale de Wallonie : Annick Samyn et Nicolas Lecuivre*

VIE SOCIALE



3 villages pour la vie ! Notre commune bouge pour le Télévie !!!

Synopsis d'un gros weekend dédié au Télévie, ces 3, 4 et 5 avril prochains

Elles s'appellent Katlyne et Linda, deux citoyennes léodégariennes.
L'une contacte un échevin car elle souhaite mettre en place quelque chose pour le Télévie ; ils se rencontrent lors de deux réunions en comité restreint.
La seconde poste, il y a un an maintenant, un message sur le groupe Facebook « je cherche je donne sur la commune de Saint-Léger ». Ce fut l'explosion nécessaire à l'événement ! Les choses s'emballent ; chacun connait quelqu'un qui est touché par cette maladie, les gens se sensibilisent.
Une première réunion commune est organisée ; les idées fusent de toute part. Les bonnes volontés se manifestent, quel sentiment de satisfaction !!!
Quelques réunions plus tard, le programme se peaufine : ce weekend s'annonce d'exception !



Quelques bénévoles du groupe d'organisation

3 villages pour la vie !

Dès le début, la volonté du groupe de travail est de rassembler les 3 villages de la commune autour de cet événement.
Bien que le complexe soit la salle adaptée pour accueillir les gros événements de ce type, la volonté du comité a été de décentraliser certaines activités sur Châtillon et Meix-le-Tige.
« 3 villages pour la vie » prend tout son sens !

Sponsoring

La chasse au sponsoring, bien utile, commence alors. Les commerçants sont sensibilisés, ils répondent à l'appel en nous sponsorisant financièrement.
D'autres proposent leur aide matérielle indispensable (traiteur, animation,…).
Au 18 janvier, c'est plus de 7.250 € qui ont été récoltés. Le montant en aide matérielle et de prestation s'élève quant à lui à 7.750 €

Votre entreprise souhaite nous aider ?

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Kathlyne ANSAY : **a_k2303@hotmail.com**

Demandez le programme !

Vendredi 3 avril :
Dès 19 h :
Concerts organisés par Festiculture à la cafétéria du foot à Châtillon avec, entre autres :
⇨ Six Touffailles

Participation : 8 €/personne
Infos : Fabian FORTHOMME - 0484/11.13.70

Samedi 4 avril :

❍ De 10h à 13h

Départ du rallye culturel (découverte de la Lorraine Gaumaise à travers un concours de questions/réponses) au départ de Meix-le-Tige (devant « Mon grenier Magique)

Participation : 25 €/voiture (pour 2 personnes), 5 € par personne supplémentaire (de plus de 12 ans).

Infos : Éric GILLARDIN - 0488/57.20.80

❍ Dès 14h :

Course fun par équipe de 3 personnes. Départ du complexe sportif, circuit de 7kms, campagnard et forestier, avec 6 stands d'obstacles.

Deux classements seront organisés :

- ➪ Familial : 2 adultes et un enfant de 9 à 14 ans.
- ➪ En trio : trois adultes.

Participation : 15 €/équipe

Infos : Philippe LEMPEREUR - 0498/21.07.27

❍ Dès 19h15 :

Blind test par équipe de 8 personnes maximum. Au complexe sportif de Saint-Léger.

Ouverture des portes à 19h15, début du jeu à 20h.

Animé par Métropole Radio.

Participation : 5 €/personne

Infos et inscriptions : Katlyne ANSAY : 0498/33.03.42

Dimanche 5 avril :

❍ Dès 8h

Petit déjeuner (Café ou chocolat chaud, croissant ou pain chocolat et brioche)

Participation : 5 €/personne

❍ De 9h à 11h :

Concours de pêche aux blancs au lac de Conchibois.

Accueil petit-déjeuner. Equipe de binôme (adulte + enfant).

Public cible : les familles !

Une canne sera offerte par notre sponsor à chaque enfant!

Participation : 20 €/équipe – 20 équipes maximum !

Infos et inscriptions : Patrick DEMAZY - 0473/59.65.00

❍ Dès 12h :

Repas préparé par « Les Petits Gourmands » :

Menu adultes :

- ➪ Apéritif Télévie
- ➪ Poule au riz sauce suprême **12 €** ou **15 €** avec la formule dessert

Ou

- ➪ Tarte au fromage d'Orval, jambon du pays et salade **9 €** ou **12 €** avec la formule dessert

Ou

- ➪ Tarte au fromage d'Orval en version végétarienne **9 €** ou **12 €** avec la formule dessert
- ➪ Buffet des desserts: **5 €**

Possibilité d'avoir uniquement le buffet des desserts pour passer un moment convivial.

Menu enfants :

- ➪ Poule au riz sauce suprême **6 €**

Ou

- ➪ Tarte au fromage d'Orval, jambon du pays et salade **4,5 €**
- ➪ Glace artisanale **2,5 €**

❍ Après-midi:

ANIMATION MUSICALE : BAL MUSETTE.

Il paraitrait même que le Grand Jojo nous fera le plaisir d'être présent durant une heure pour vous faire revivre vos, nos belles années...

Infos et réservation : Linda BEUDIN, linda.beudin@gmail.com

Renseignements : Monique JACOB – 0471/83.15.13

❍ Vers 16h :

Afin de clôturer ce week-end festif, réalisation sur le terrain de foot qui jouxte le complexe sportif et le lac de Conchibois, du plus grand cœur humain (hommes, femmes, enfants) avec une touche vestimentaire ROUGE ou BLANCHE !

ON VOUS ATTEND NOMBREUX POUR RELEVER CE DÉFI.

MERCI A TOUS LES SPONSORS QUI ONT DÉJÀ REPONDU EN NOMBRE !

Lélys
Cuisine Pechon
Architecte E. Rongvaux
Kévin BILOCQ
Crelan
Garage Renault
Gaume Paintball
L'Escalier Virton
Noosphere
Paradis des Enfants
Mariacor Saint-Léger
Greenview
Cremer
Ets Daune
Arma
Vin en vie
Decathlon
Valvert
Métropole Radio
Inside magazine
Les Petits Gourmands
Picard Chenois
Bitaine Saint-Léger
2bview
Etcétéra (graphic design)
Ava
La Provençale
Ferme de la Pirotte
Coté Arômes
Colruyt
À un Cheveu Près
Infolux
Flo Kaerobic Bodygirly
La Ferme de Maré
Roland Dropsy – Boucherie/traiteur
Alicia Thirion coiffure

coming soon...
3 VILLAGES POUR LA VIE
Saint-Léger en Gaume
Meix-le-Tige • Châtillon • Saint-Léger

Télévie 2020 : Appel aux bénévoles

- Vous trouvez que la cause est noble ; vous avez aussi connu, dans votre famille, amis, des gens touchés par cette maladie ?
- Vous avez une, deux, trois heures à nous consacrer ? Une journée ?
- Vous avez envie que nos 3 villages réussissent ce défi ?

ALORS NOUS COMPTONS SUR VOUS !

Pour organiser ce grand évènement, chaque aide, même petite sera indispensable !

N'hésitez pas à contacter les personnes responsables afin d'offrir votre aide.

Sur base d'un planning, elles vous proposeront un poste adapté à vos souhaits :

- Rallye : **10 personnes**
 contacter Eric GILLARDIN : 0488/57.20.80
- Course : **5 personnes** disponibles en semaine pour la préparation du parcours
 10 personnes pour les inscriptions/service/ rangement.
 - Katlyne ANSAY – 0498/33.03.42
 - Philippe LEMPEREUR – 0498/21.07.27
- Blind test : **20 personnes** pour installation/ service/ rangement.
 - Katlyne ANSAY – 0498/33.03.42
- Repas : **35 personnes** pour installation/service/ rangement.
 - Linda BEUDIN – 0478/25.84.95
 - Monique JACOB – 0471/83.15.13

Ils se sont déjà engagés à nos côtés :

Un grand merci aux **enfants des écoles** pour les dessins sur les sets de table, au **club de Pêche**, au **foot de Châtillon et Saint-Léger, au Zygos'marrent, au mini foot « Le Gaumais »** et aux **scouts** qui déjà se sont engagés dans ce bel événement.

Merci aux bénévoles présents et à venir !

Permanence juridique du CPAS



Le CPAS de Saint-Léger organise des permanences juridiques en faveur des habitants de la Commune.

Une permanence de première ligne est prévue afin de fournir l'information sur différents thèmes juridiques (droit du travail, contrat de bail, droit des assurances, droit des étrangers, droit de la sécurité sociale, droit de la consommation,…).

Pour convenir d'un rendez-vous avec le juriste/avocat, veuillez contacter le service social au 063/60.83.45.

Fête laïque 2020, les inscriptions sont ouvertes !



Votre enfant est en 6ème primaire et entrera en secondaire en septembre prochain ? Et s'il fêtait cette étape en compagnie de ses proches et d'autres jeunes ? Avec la fête laïque, c'est possible !

La fête laïque permet aux enfants de marquer leur passage de l'enfance à l'adolescence. Elle consiste en un **spectacle préparé par et pour les enfants** qu'ils présentent sur scène devant leur famille. Plusieurs rencontres sont organisées préalablement avec les enfants pour les accompagner dans la création des décors et des textes du spectacle. Le tout est ensuite mis en scène.

Les jeunes illustrent à travers ce spectacle les valeurs qui les ont portés jusque-là et qui feront d'eux les **citoyens de demain**. Ils traitent de sujets de société comme l'écologie, l'injustice, la migration à travers le regard qu'ils portent sur le monde.

La fête laïque reste souvent un souvenir précieux pour les enfants, tout comme la préparation du spectacle qui leur permet de créer des liens avec d'autres jeunes, de partager des moments de réflexion, d'échanges d'idées mais aussi de solidarité, de rires et de bonne humour !

Informations pratiques :

La Fête laïque de votre région se déroulera le samedi 25 avril 2020 à 15h00 au Centre culturel de Virton.

Elle s'adresse à tous les enfants de 6ème primaire de la province de Luxembourg. Les frais sont pris en charge par les comités locaux et l'entrée au spectacle est gratuite.

Inscriptions : Relais de Virton du CAL/Luxembourg ASBL 063/21.00.01 ou courrier@cal-luxembourg.be

www.calluxembourg.be



Les Zygos' vous font leurs concessions intimes !





Goûter interculturel du CPAS

Dans le cadre du projet des ILA (Initiative Locale d'Accueil) le CPAS de Saint-Léger a organisé son traditionnel gouter interculturel ce mercredi 8 janvier. Une belle occasion de faire découvrir aux habitants de notre commune ce service ô combien méritant, mais aussi pouvoir autour d'un café, thé, pâtisseries locales et d'ailleurs, découvrir et discuter avec ces réfugiés de leurs vie, parcours,…

Le président Fabian FORTHOMME, par son petit discours a voulu remercier toute son équipe pour le travail accompli mais aussi mettre en avant les différents projets pour l'intégration de ces réfugiés dans ce milieu rural qu'est la commune de Saint-Léger. Exemple, dans le cadre scolaire, une classe (DASPA) spécifique pour l'accueil des petits primo-arrivants a pu être mise en place. Cette classe encadrée par un instituteur permet de se concentrer sur l'apprentissage de la langue française et autres matières afin que ces élèves issus de l'immigration puissent suivre au plus vite et dans les meilleures conditions le cursus scolaire normal. Ce qui facilite grandement aussi le bon déroulement de l'apprentissage de nos enfants dans leur classe respective vu la spécificité de l'accueil d'enfants primo-arrivants.









Petit déjeuner de Noël à l'école communale de Saint-Léger

Comme chaque année, les enseignants, avec l'aide du Comité de parents, ont organisé un petit déjeuner de Noël très convivial autour de pâtisseries préparées par les parents des élèves.

Les enfants ont aussi participé à l'animation en nous présentant des chants de Noël en français et en anglais !







Les fruits Bio offerts !

Depuis ce 13 janvier, tous les enfants de l'école communale reçoivent gratuitement un **fruit bio**, chaque lundi, grâce à notre participation au « Programme européen à destination des écoles cofinancé par l'Union Européenne et la Wallonie ».

Le but ? Promouvoir les bienfaits d'une alimentation saine pour les enfants et les encourager à consommer davantage de fruits et de légumes.

Les autres jours de la semaine, les implantations de Saint-Léger et de Meix-le-Tige peuvent bien entendu continuer à profiter de notre collation saine et zéro déchet proposée par la Ferme de Marée de Saint-Léger.







Développement de l'outil numérique dans les trois implantations de l'école communale

Ça y est ! Notre matériel numérique est prêt à être utilisé ! Les enseignants vont pouvoir, avec l'aide de nos trois référentes numériques qui sont Madison TASNIER, Camille ERNAELSTEEN et Laurence MANCINI, travailler avec des outils modernes et complémentaires au tableau vert.

Faire entrer le numérique à l'école dès le plus jeune âge, c'est permettre à nos enfants de comprendre comment il fonctionne, de leur montrer qu'il existe une autre façon de l'utiliser (que celle qui en est faite à la maison basée essentiellement sur les loisirs !) et de développer chez eux d'autres compétences, plus sociales et citoyennes (pédagogie par projet, de groupe,...).

Une séance d'information/démonstration sera proposée aux parents de nos élèves pour leur permettre de découvrir les différentes utilisations de nos TBI et tablettes, qui feront, sans aucun doute, partie de la vie quotidienne scolaire et professionnelle de nos têtes blondes.





Les stages dans votre commune durant les prochains congés scolaires

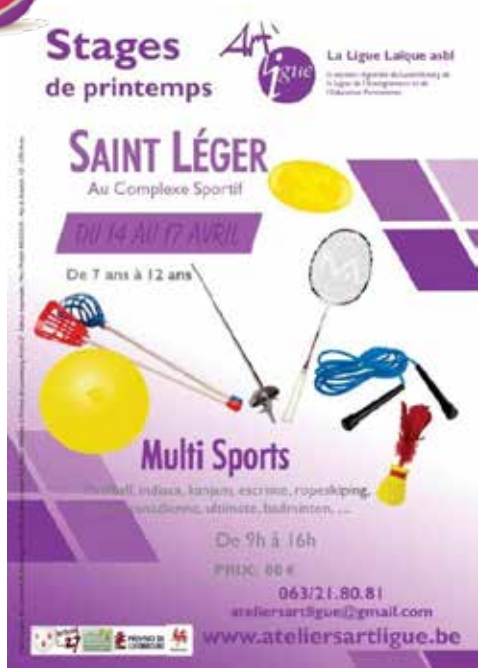
Pour des informations mises à jour régulièrement,
visitez le site de l'Accueil temps Libre Saint-Léger www.sites.google.com/site/atlsaintleger
ou la Page Facebook Accueil Temps Libre – Saint-Léger

CARNAVAL 2020

Roller-trotinette/skateboard



PÂQUES 2020



PÂQUES 2020 (suite)

âge des enfants	du 6 au 10 avril		du 14 au 17 avril
3 ans	Plaine		
4 ans			
5 ans			
6 ans		Musique créative (Tribal Souk)	
7 ans			Multi Sports (Art'Ligue)
8 ans			
9 ans			
10 ans			
11 ans			
12 ans			
et + ...			





ÉTÉ 2020

âge des enfants	du 1 au 3 juillet	du 6 au 10 juillet	du 13 au 17 juillet	du 20 au 24 juillet	du 27 au 31 juillet	du 3 au 7 août	du 10 au 14 août	du 17 au 21 août	du 24 au 28 août
2,5 ans		Stage éveil musical/yoga (matins)		Plaine	Plaine	Plaine	Stage éveil musical/yoga (matins)		
3 ans									
4 ans			Plaine						
5 ans	Stage Girly			Plaine	Plaine			Stage Vélo/Roller (matins et/ou après-midis)	
6 ans									
7 ans									
8 ans							Stage couture		
9 ans									
10 ans		Stage de graff	Stage "Mon Journal Créatif, un ami pour la vie !"						
11 ans									
12 ans									
et + ...									

Plaine

13 - 17 juillet
Les grands
4-12 ans
à Meix-le-Tige
"Moyen Âge"

20 - 24 juillet
Les petits
2,5-4 ans
à Meix-le-Tige
"Les contes"
Les grands
5-12 ans
à Châtillon
"L'air-la-terre-le feu"

27 - 31 juillet
Les petits
2,5-4 ans
à Meix-le-Tige
"Le monde marin"
Les grands
5-12 ans
à Saint-Léger
"Mythes et légendes"

3 - 7 août
Les petits
2,5-4 ans
à Meix-le-Tige
"Les 5 sens"

Stage éveil musical-yoga
6-10 juillet ou 10-14 août
2,5-4 ans
(9h-12h)
Renseignements-inscriptions : Caroline Selves
caroselves@gmail.com 0497/46 15 10

Stage de graff
6-10 juillet
10 ans et +
(journées)
Renseignements-inscriptions : Maison de Jeunes de Virton
mjvirton@hotmail.com 0497/45 72 97

Mon Journal Créatif, un ami pour la vie
13-17 juillet
10 ans et +
(journées)
Renseignements-inscriptions : Atelier de l'Ermite
atelierdelermite@gmail.com

D'autres stages sont en préparation

N'hésitez pas à consulter le site de l'Accueil Temps Libre Saint-Léger
www.sites.google.com/site/atlsaintleger

Renseignements-inscriptions :
Site Accueil Temps Libre : www.sites.google.com/site/at
Auxane Jacob : 0496/53 82 88 - auxane.jacob@promemploi.be
Anne Schouveller : 0497/28 66 13 - anne.schouveller@saint-leger.be

Stages Art'Ligue

Girly	Couture	Vélo / Roller
1 – 3 juillet	10 – 14 août	17 – 21 août
5-12 ans	A partir de 8ans/adultes	3-13 ans
(journées)	(journées)	(matins et/ou après-midis)

Renseignements- inscriptions : www.ateliersartligue.be ateliersartligue@gmail.com 063/21.80.81

Animation intergénérationnelle





Notre vie à l'accueil ... extra !



Votre accueillante extrascolaire
(Adéline, Amandine, Catherine, Frédérique, Laurence, Sylviane)

État des lieux de l'Accueil Temps Libre

Etat des lieux de l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans en dehors des heures



Sur notre territoire, nous travaillons pour eux !

La coordination de l'accueil temps libre de Saint-Léger a pour but d'améliorer la qualité de **l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans** sur la commune (les accueils extrascolaires dans les écoles, les stages/plaines durant les congés, les activités artistiques, culturelles et sportives).

Afin de répondre au mieux aux besoins de tous dans ce domaine,
une grande **enquête** est en cours.
Vous êtes **parents** d 'enfants de 2,5 à 12 ans
et/ou responsable d'une **activité** sportive, culturelle ou artistique,
vous pouvez nous **aider** en répondant au questionnaire que vous recevrez prochainement.

Merci pour votre collaboration.

Anne SCHOUVELLER
Echevine de la Petite Enfance
anne.schouveller@saint-leger.be
0497/28.66.13

Auxane JACOB
Coordinatrice Accueil Temps Libre
auxane.jacob@promemploi.be
0496/53.82.88

Les activités de l'ONE



La layette : est remise au premier enfant né de l'année. Cette année, elle a été remise à Paolo et Carla FERREIRA-PEREIRA pour leur fille Raissa née le 28 décembre dernier.

Activités ONE gratuites :

- **Massage bébé** : le mardi 11 février de 10 à 11h
- **Contrôle de la vue pour les enfants de 18 mois jusque 3 ans :** le mardi 11 février sur rendez-vous de 13h à 15h
- **Psychomotricité pour les enfants de 2 à 6 ans :** le mardi 25 février de 10 à 11h00.
- **Cours de portage bébé :** le mercredi 01 avril de 9h30 à 11h30.
- **Massage bébé :** le mardi 12 mai de 10 à 11h.

Pour toute participation, il est préférable de s'inscrire auprès de notre infirmière au 0499/57.25.36.

Petit rappel :

Consultation **gratuite** auprès de nos médecins tous les 1er et 3ème mardis de chaque mois pour tous les enfants de 0 à 6 ans :

- Sur rendez-vous de 10h à 11h10.
- De 11h15 à 11h30 : consultation **sans rendez-vous.**



Février 2020

17/02/2020

Collecte de sang
À la salle des fêtes de Saint-Léger de 16h à 20h
Pour plus d'informations : www.donneurdesang.be

21/02/2020

Les rendez-vous du vendredi
À la bibliothèque de Saint-Léger
Pour les 55 ans et plus
Activités : 14h – 16h : 1€
Goûter : 16h – 17h : 1 €
Renseignements : 063/58.99.24 – bibliotheque@saint-leger.be

23/02/2020

Repair Café
À l'école communale de Meix-le-Tige de 9h à 12h
Infos : Cyrille GOBERT – 063/58.32.93 – cyrille.gobert@hotmail.com

Mars 2020

06/03/2020

Les rendez-vous du vendredi
À la bibliothèque de Saint-Léger
Pour les 55 ans et plus
Activités : 14h – 16h : 1€
Goûter : 16h – 17h : 1 €
Renseignements : 063/58.99.24 – bibliotheque@saint-leger.be

07/03/2020

Souper choucroute
Au Cercle Saint-Joseph à Meix-le-Tige.
Organisation commune des Diapasons et du CSJ.
Renseignements et inscriptions : 0474/67.47.42

15/03/2020

Au complexe sportif de Saint-Léger

Atelier de balafon
De 13h30 à 15h30 – Tarif 20 €(+ 5€€ d'adhésion)
Places limitées – Réservation souhaitée

Stages de danse africaine
De 16h à 18h – Tarif 10 €(+ 5€ d'adhésion)

Si participation aux 2 ateliers - Tarif 25€ (+ 5€ d'adhésion)
Org. : Kelen Foli ASBL
Contact : kelenfoli@gmail.com – 0471/32.53.38

20/03/2020

Les rendez-vous du vendredi
À la bibliothèque de Saint-Léger
Pour les 55 ans et plus
Activités : 14h – 16h : 1€
Goûter : 16h – 17h : 1 €
Renseignements : 063/58.99.24 – bibliotheque@saint-leger.be

21/03/2020

Foire aux vins
Au Cercle Saint-Joseph à Meix-le-Tige
En collaboration avec le domaine Anita.

27/03/2020

Concours de whist
Au Cercle Saint-Joseph à Meix-le-Tige
Organisé par les Diapasons et le CSJ

28/03/2020

Opération « Be Wapp – Grand Nettoyage de Printemps »
À 08h45 à l'atelier communal.
Renseignements : commune de Saint-Léger : 063/23.92.94
Monique JACOB : 0471/83.15.13

28/03/2020

Grand Blind Test avec Pascal MICHEL
À 20h au Cercle Saint-Louis
Org : HRSC
Inscriptions et rens. via le site : www.harmonie-saintleger.be

29/03/2020

Repair Café
À la salle communale de Châtillon de 9h à 12h
Infos : Cyrille GOBERT – 063/58.32.93 – cyrille.gobert@hotmail.com

Avril 2020

02/04/2020

Concert de la musique royale de la force aérienne Belge
À l'occasion des 160 ans de l'harmonie.
Au Complexe sportif dès 20h00
Réservations : Clément BRESSARD – 0495/69.66.59 - harmonie.saint.leger@gmail.com

03/04/2020

Les rendez-vous du vendredi
À la bibliothèque de Saint-Léger
Pour les 55 ans et plus
Activités : 14h – 16h : 1€
Goûter : 16h – 17h : 1 €
Renseignements : 063/58.99.24 – bibliotheque@saint-leger.be

03/04/2020

Concert au profit du Télévie
Avec, entre autres, Six Toufailles
Dès 19h à la cafétéria du foot à Châtillon.
PAF : 8€ €
Infos : Fabian FORTHOMME – 0484/11.13.70

04/04/2020

Rallye culturel au profit du Télévie : dès 10 h
Découverte de la Lorraine Gaumaise à travers un concours de questions/réponses
Au départ de Meix-le-Tige.
Infos : Éric GILLARDIN – 0488/57.20.80

Course fun : dès 14h
Au départ du complexe sportif de Saint-Léger
Participation : 15 €/ équipe
Infos : Philippe LEMPEREUR – 0498/21.07.27

Blind test au profit du Télévie : dès 19h15 – début du jeu à 20h :
Par équipe de 8 personnes max.
Participation : 5€/ personne.
Infos et inscriptions : Katlyne ANSAY – 0498/33.03.42

05/04/2020

Petit déjeuner du Télévie
Dès 8h au Complexe de Saint-Léger
Participation : 5€/ par personne

Concours de pêche aux blancs au profit du Télévie : de 9h à 11h :
Accueil petit-déjeuner. Equipe de binôme (adulte + enfant)
Participation : 20€/ équipe.

Repas du Télévie : dès 12h
Animation musicale bal musette
Apparition du Grand Jojo !
Infos et inscriptions : Linda BEUDIN – linda.beudin@gmail.com
Monique JACOB – 0471/83.15.13

Défi du plus grand cœur humain sur le terrain de foot : vers 16H.
Touche de rouge et/ou blanc demandée.

17/04/2020

Les rendez-vous du vendredi
À la bibliothèque de Saint-Léger
Pour les 55 ans et plus
Activités : 14h – 16h : 1€
Goûter : 16h – 17h : 1 €
Renseignements : 063/58.99.24 – bibliotheque@saint-leger.be

19/04/2020

Marche Adeps
Parcours fléchés de 5 – 10 - 20 km
Départs prévus à au Cercle Saint-Joseph à Meix-Le-Tige
À partir de 7h00
Gratuit et sans réservation !
Contact : 0471/66.96.18 - muriellefevre_9@hotmail.com

26/04/2020

Repair Café
À la salle des Fêtes de Saint-Léger de 9h à 12h
Infos : Cyrille GOBERT – 063/58.32.93 – cyrille.gobert@hotmail.com

Mai 2020

11/05/2020

Collecte de sang
À la salle des fêtes de Saint-Léger de 16h à 20h
Pour plus d'informations : www.donneurdesang.be

24/05/2020

Repair Café
À l'école communale de Meix-le-Tige de 9h à 12h
Infos : Cyrille GOBERT – 063/58.32.93 – cyrille.gobert@hotmail.com

POUR PLUS D'ÉVÈNEMENTS SUR VOTRE COMMUNE, CONSULTEZ LA PAGE FACEBOOK « QUE FAIRE SUR LA COMMUNE DE SAINT-LÉGER »

Vous souhaitez davantage de visibilité pour votre événement? N'hésitez pas à envoyer vos infos à : « Maison du Tourisme de Gaume » : mtg@soleildegaume.be (diffusion web et newsletter)



Ma Cuisine 30 ans
Créations PECHON

www.macuisine-creations.com
pechon.ma.cuisine@skynet.be

Ma Cuisine s.p.r.l. - Créations PECHON
Rue d'Arlon, 62 - B6747 SAINT-LEGER
Tél. : 063/24 00 34 - Fax : 063/24 00 35

Heures d'ouverture :
lundi - mercredi de 13h30 à 18h30
mardi - jeudi et vendredi de 10h00 à 18h30
samedi sur RENDEZ-VOUS

LÉ LYS
créations florales

Ouvert du lundi au samedi
De 9h à 12h et de 14h à 18h30
Dimanche de 10h à 12h30
Fermé le lundi matin & mercredi après-midi

Rue du 5 septembre 1 – 6747 Saint-Léger
063/ 67 67 05

Optique Goffinet
Saint-Léger
Tél. 063/23 92 21

Heures d'ouverture :
Lundi de 14h à 19h
Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Samedi de 9h à 12h
Egalement sur RDV

KÉVIN BILOCQ
TERRASSEMENT - NIVELLEMENT - AMÉNAGEMENT



+32 497 94 27 19
info@kevinbilocq.be
www.kevinbilocq.be
Châtillon

SPRL GARAGE DU CENTRE

14, RUE D'ARLON - 6747 SAINT-LEGER
Tél et fax : 063 23 96 47

Vente et réparation toutes marques



Partenaire du Groupe Crucifix

CITROËN

Poncelet Assurances

Assurances - Prêts - Financements
Agréé F.S.M.A. : 013980 A N° entreprise : 0426213842

Rue du 5 Septembre, 29
6747 Saint-Léger

Tél. : 063/23 93 44
E-mail : poncelet.luc@portima.be

Bureau ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Sauf le mercredi après-midi sur rendez-vous et fermé le jeudi après-midi

Editeur responsable : Alain Rongvaux, Bourgmestre de Saint-Léger – Réalisation sprl Regifo Edition – 5070 Fosses-la-Ville – Tél. 071/74.01.37 – Fax 071/71.15.76 – Email : info@regifo.be - Votre conseiller en communication – Monsieur Roland CROSSET – Tél : 087 / 267 886